

2020/033

COMMUNE D'ARPHY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et le 25 septembre à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GABEL Jean-Pierre**-Le Maire.

Etai~~ent~~ent présents : **GOMARIN** Philippe, **BOULANGER** Pierre, **BRETON** Marc, **BROKKE** Jorinde, **FEUVIER** Nicole, **GARNIER** Martine, **GAUTHIER** Christian, **HARAN-COJEAN** Annie, **SOUBIRON** Nicole.

Etait absent excusé : **BRETON** Simon.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA SPA

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention faite par la Société Protectrice des Animaux, en date du 4 septembre 2020.

Il rappelle au conseil municipal que Madame MAURIN résidant sur la commune travaille régulièrement avec l'association (stérilisations des chats errants).

Le Conseil à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 210 € à la Société Protectrice des animaux (SPA).

Fait et délibéré, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire
Jean-Pierre GABEL

The image shows several handwritten signatures in black ink. In the center, there is a blue circular stamp of the Commune d'Arphy, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE D'ARPHY' and '(Gard)'. To the right, there is a large, stylized handwritten signature.